

Association

« *Mégalithes et sociétés néolithiques : recherche, conservation et valorisation* » (MegaNéo)

Siège social :
18 route de Sours
81800 Rabastens

Procès-verbal de l'assemblée générale du 24 aout 2016

Le 24 aout 2016 à 18h, les membres de l'association MegaNéo se sont réunis en assemblée générale à la salle des fêtes de Tusson.

Sont Présents :

Ard Marie-Ange – Ard Sylvain – Ard Vincent – Beaupied Mickaël – Bosous Sarah – Brie Laurence – Broux Gautier – Combeau Jacques - Dereix Marie-France – Eléfantis Eléna – Hoffrann Alizé – Jadeau Frédéric – Jallot Rosalie - Johanson Stéphanie –Lebreton Martine – Lebreton Séverine – Legrand Victor — Leroux Valérie-Emma – Marticorena Pablo – Miremont Marie-Thérèse - Mens Emmanuel - Milon Juliette – Neufinck Christel - Pénicaud Julien – Perraud Claude – Perraud Sabine — Perraud-Moreau Mélanie – Petit Marie-Ckaude – Petit Jean-Pierre – Philippe Lebourg Anne-Charlotte

Sont excusés :

Eric Bouchet

Ordre du jour :

- présentation de la genèse et des statuts de l'association
- élection du CA et du bureau
- discussion sur la modification éventuelle des statuts : ouverture aux collectivités?
- présentation du site internet / intérêt de mettre en place une newsletter?
- projets en cours et à venir 2016-2017
- projet d'intégration de la Route européenne des mégalithes
- questions diverses

Présentation de la genèse, des statuts de l'association et de sa situation au 24 aout :

Vincent Ard rappelle les objectifs de la genèse de l'association :

- Accompagner et soutenir la recherche archéologique
- Favoriser la diffusion et la valorisation des résultats
- Sensibiliser le public à la préservation et la conservation des mégalithes

Il présente ensuite les statuts de l'association.

Mélanie Moreau présente la situation de l'association à la date de l'assemblée générale :

- 49 membres

- Premières réalisations :

Un logo réalisé gracieusement par Gilory Sylvain

Un site Internet en cours d'élaboration

- Au budget :

Recettes : 720€ liés aux adhésions (une adhésion gratuite) et 295,65€ de dons

Dépenses : assurance : 58,90€ ; site internet : 500€ (à venir)

Election du Conseil d'Administration

Les conditions d'élection du conseil d'administration de l'association sont rappelées à l'assemblée :

« L'association est administrée par un Conseil composé au plus de 10 membres élus pour deux ans par l'Assemblée Générale. Le Conseil se réunit deux fois par an au minimum, et chaque fois qu'il est convoqué par le Président ou sur la demande d'un quart de ses membres. »

Les personnes suivantes se portent candidates pour faire partie du Conseil d'Administration :
Marticorena Pablo – Mens Emmanuel – Brie Laurence – Broux Gautier – Jadeau Frédéric – Ard Vincent – Bouchet Eric (représenté par Vincent Ard) – Leroux Valérie-Emma – Boscus Sarah – Perraud-Moreau Mélanie

L'assemblée générale adopte à l'unanimité la composition du Conseil d'Administration.

Election du bureau :

Les conditions d'élection du conseil d'administration de l'association sont rappelées à l'assemblée :
« Le Conseil élit parmi ses membres un Bureau chargé de gérer les activités de l'association. Il est composé d'un Président, d'un Secrétaire et d'un Trésorier. Il pourra comprendre un président adjoint, un secrétaire adjoint et un trésorier adjoint. Le Bureau est renouvelé tous les ans ou en cas de démission du Président. »

Les personnes suivantes se portent candidates pour être membre du bureau :
Jadeau Frédéric, en tant que trésorier
Ard Vincent, en tant que président
Perraud-Moreau Mélanie, en tant que secrétaire

Le conseil d'administration adopte à la majorité (7 pour, 3 abstentions) la composition du bureau.

Présentation du site internet et mise en place d'une newsletter

Le site Internet est présenté par Sylvain Ard qui l'a créé.

L'assemblée est sollicitée pour connaître son avis sur le site et savoir si certaines personnes seraient volontaires pour « alimenter » le site.

Leroux Valérie-Emma, Boscus Sarah et Legrand Victor se portent volontaires.

L'assemblée débat ensuite sur l'opportunité de créer une newsletter. Il est convenu d'en diffuser une après chaque assemblée générale aux membres de l'association et dans le cas d'une actualité particulière.

Il est aussi convenu d'envoyer des mails d'information aux adhérents dès qu'il y a de nouvelles actualités mises en ligne sur le site.

Pablo Marticorena propose que l'association constitue un double fichier pour la communication : les adhérents et les « amis de l'association », personnes rencontrées au cours des manifestations et visites guidées organisées par l'association et qui ne souhaitent pas adhérer mais souhaitent en suivre l'actualité. Cette idée est retenue par l'assemblée.

La question de la déclinaison en couleur du logo de l'association est aussi soumise à l'assemblée. Les membres de l'assemblée préfèrent que le logo reste en noir et blanc.

Présentation des projets en cours et à venir 2016-2017

Vincent Ard présente ensuite les projets en cours ou à venir.

En matière de recherche scientifique, les projets en cours sont les suivants :

- Etude du site d'habitat de Charmé (en Pays Ruffécois, Charente), projet qui se poursuivra en 2017 ;
- Etude du dolmen de Chantebrault (en Pays Loudunais, Vienne) ;
- Etude du dolmen de Magnez (en Pays Ruffécois, Charente) en vue de sa possible restauration en 2017 ;

Il indique aussi que les recherches commencent à se développer dans le Pays Thouarsais (Deux-Sèvres) et dans le Pays Basque.

Vincent Ard rappelle aussi que l'accompagnement de personnes publiques ou privées pour la protection et la mise en valeur du patrimoine néolithique est un des objectifs premiers de l'association.

Il cite pour exemple les sollicitations de personnes privées pour les aider à valoriser :

- Des dolmens et tumulus situés dans l'Entre Deux Mers en Gironde,
- Des dolmens et tumulus situés dans le sud-est de la Charente (autour d'Edon)

Des visites sur ces sites sont prévues dans les mois à venir.

Il souhaiterait aussi que l'association puisse s'engager dans le dégagement du Gros Dognon en partenariat avec la commune de Tusson.

Il indique enfin que l'association est partenaire du Pays Loudunais pour l'organisation des fêtes néolithiques d'Arçay qui auront lieu les 15 et 16 octobre 2016.

Implication de l'association dans la route européenne de la culture mégalithique - Itinéraire culturel du Conseil de l'Europe

Vincent Ard présente ensuite la route européenne de la culture mégalithique :

« *La route européenne de la culture mégalithique sert de liens entre les musées, géoparcs, scientifiques et experts en tourisme du Danemark, Angleterre, Allemagne, Pays-Bas et Suède pour souligner l'importance exceptionnelle de la culture mégalithique pour l'histoire européenne, et redécouvrir et promouvoir la valeur touristique de ses monuments et, en ce sens, améliorer leur protection comme partie du patrimoine culturel commun.* »

L'itinéraire est coordonné par l'association allemande « Megalithic Routes ».

Depuis sa création, en 2013, aucune communication n'a été faite auprès des sites français, alors que la France est l'un des pays européens les plus riches en matière de patrimoine néolithique.

L'association pourrait ainsi constituer la courroie de transmission entre l'association allemande Megalithic Routes, les différents territoires qui pourraient être intéressés et le ministère français de la Culture. Elle se positionnerait ainsi d'emblée comme l'un des acteurs majeurs de la valorisation de ce patrimoine.

Un recensement des territoires potentiellement intéressés a ainsi déjà été effectué par Vincent Ard et Mélanie Perraud-Moreau et une note a été rédigée et adressée au ministère de la Culture sur ce sujet. Nous sommes dans l'attente d'une réponse de leur part.

Pour information, les territoires qui ont déjà fait part de leur intérêt pour adhérer à la route européenne de la culture mégalithique sont les suivants :

- Parc naturel régional des Causses du Quercy (Lot)
- Association Grottes&Archéologies (Ariège)
- Le pays d'Eprenay (Marne)
- La communauté de communes Moutierois-Talmondais (Vendée)
- Le futur PETR Taravo/Ornano/Valinco-Sartenais (Corse)
- La communauté de communes du Pays Loudunais (Vienne)
- La communauté de communes du Thouarsais (Deux-Sèvres)
- La future communauté de communes Mellois et le musée de Bougon (Deux-Sèvres)
- Le PETR du Ruffécois (Charente)
- L'université populaire du Pays Basque
- La communauté de communes de Gorges de l'Ardèche et Cité de la Préhistoire, Grand Site de l'Aven d'Orgnac (Ardèche)
- Le pays Carcassonnais

Cette implication de l'association dans ce projet amène la question d'une révision éventuelle de ses statuts afin de permettre à des territoires d'adhérer à l'association.

Vincent Ard questionne l'assemblée sur l'opportunité d'une réflexion sur cette évolution. L'assemblée se prononce favorable à une réflexion sur ce sujet à la majorité (27 pour et 3 abstentions).

Tusson, le 24 août 2016

Le président, Vincent ARD

La trésorière, Mélanie MOREAU

